

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

L'an deux mille vingt, le trente du mois de juin à vingt heures zéro minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Rougé, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLOS, Maire.

Cette réunion s'est tenue exceptionnellement à l'Espace Herminette, Route de Saint-Joseph, en raison du respect des mesures sanitaires, notamment de distanciation, imposées par l'épidémie de Coronavirus.

Monsieur le Préfet a été avisé par message électronique le 23 juin 2020 de ce lieu de réunion. Il a été acquis réception de ce message par la préfecture de Nantes le 25 juin 2020.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté à l'Espace Herminette a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures des mesures sanitaires, notamment de distanciation, citées ci-dessus.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23 juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 23 juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents (selon l'ordre du Tableau) :

M. DUCLOS Jean-Michel, Maire, Mme COMMUNAL Nicole, M. GRANDIERE Patrick, Mme MICHAUX Isabelle, M. GAUTIER Christian, Mme FIDON Anne-Cécile, Adjoint, Mme RETAILLEAU Danielle, Mme DAVID Jacqueline, M. PALIERNE Yves, M. BURET Benoît, Mme CIVET Sonia, M. HOCHART Ludovic, M. THOMEROT Jérôme,

Mme LEGENTILHOMME Léa, M. BOURGIN André, Mme LE HECHO Catherine, M. EVIN Anthony, Mme FATIEN Elodie

Était excusé : M. BARON Yannick.

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction M. André BOURGIN.

- * * * * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de la délocalisation de la séance en cours.
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.
3. Droit de préemption : déclarations d'intention d'aliéner.
4. Commission communale des Impôts Directs.
5. Subventions et participations 2020.
6. Autorisation générale de poursuites accordée au comptable public.
7. Comptes de gestion 2019.
8. Comptes administratifs 2019.
9. Prélèvement sur les excédents de fonctionnement 2019.
10. Vote des taux d'impôts communaux 2020.
11. Adoption des budgets primitifs 2020.
12. Recrutement d'un directeur général des services.
13. Courriers et informations diverses.
14. Rapport des commissions
15. Affaires diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

1 - (N° complet DEL 20-38) OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Nomenclature des actes : 7.3.6 autres

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) se compose du maire ou de l'adjoint délégué, président, et, pour les communes de plus de 2000 habitants, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une liste de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts.

Sont proposés comme commissaires titulaires :

M. GAUTIER Christian, M. BARON Yannick, M. PALIERNE Yves, Mme FIDON Anne-Cécile, Mme LE HECHO Catherine, M. BOURGIN André, M. HOCHART Ludovic, M. GRANDIERE Patrick.

Sont proposés comme commissaires suppléants :

M. RENAUD Hubert, M. PAILLARD Bernard, M. DENEUX Sébastien, M. CHATELAIN Joseph, M. AMOSSE Pascal, M. PRODHOMME Alain, M. MEREL Philippe, Mme GUIMBRETIERE Marie-Anne.

2 - (N° complet DEL20-39) OBJET : – Budget principal - Subventions et participations 2020 :

Nomenclature des actes : 7.5.5 subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'attribution des subventions : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'attribution des subventions : 0
- Abstentions : 0

1) **ADOpte** les subventions versées au titre de l'exercice 2020 pour le budget principal communal.

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé Associations extérieures à Rougé

Organisme	Proposition 2020
Association Culturelle Turque (1)	150,00 €
Lycée Briacé	22,00 €
BTP CFA	44,00 €
OIS Nord Castel	804,30 €
Gardon D'Herbe Castelbriantais	115,00 €
JSP Pays de la Mée	135,00 €
Comité de la Voie de la Liberté	250,00 €
ARROCH	140,00 €
ST VINCENT DE PAUL	60,00 €
Secours Catholique	60,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	160,00 €
ADAPEI	61,00 €
Prévention routière	43,00 €
Aide à Domicile pour Tous	140,00 €
ADMR	140,00 €
ADAR	140,00 €
Solidarité femmes	50,00 €
Total :	2 514,30 €

(1) Paiement déjà effectué en application de la délibération n° DEL-04 du 27 janvier 2020

Associations de Rougé

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

Organisme	Montant
Association Jeunes agriculteurs Rougé (2)	300,00 €
Association Scrap Artistik (3)	146,00 €
Association UNC AFN	215,00 €
Anciens Combattants - ACPG CATM	215,00 €
Association Résistants Déportés	100,00 €
Club de l'Amitié des Retraités	215,00 €
APEL Ecole St Joseph	215,00 €
OGEC Ecole St Joseph	2 754,00 €
Parents D'élèves Ecole Publique	215,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Amicale)	550,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers - (Assurance)	1 471,20 €
Esperance Sportive Rougéenne Volley	380,00 €
Esperance Sportive Rougéenne Foot	2 042,00 €
Esperance Sportive Rougéenne Foot - entretien terrain	1 500,00 €
Société de Chasse Rougé	215,00 €
Swin Club des Grées	215,00 €
Swin Club des Grées (subvention exceptionnelle)	500,00 €
Team Hespel Full Thai	215,00 €
Tennis Badminton Rougéen	215,00 €
Judo Club Castelbriantais	100,00 €
Comité des Fêtes De Rougé	420,00 €
Comité des Fêtes De Rougé (4)	0,00 €
Théâtre Zig Zag	420,00 €
Le Souffle du Tao	50,00 €
CIROCO	50,00 €
Amis de Saint Joseph	215,00 €
Détente et loisirs Sportifs de la Brutz	215,00 €
Total :	13 148,20 €

(2) subvention versée sur délibération n° DEL 20-02 du 27 janvier 2020.

(3) subvention exceptionnelle versée sur délibération DEL n° 20-15 du 17 février 2020.

(4) Feu d'artifice annulé pour cause d'épidémie COVID. Le montant prévu en 2019 était de 2 970 €

2) ADOPTE comme suit les participations versées au titre de l'exercice 2020 pour le budget principal communal.

Article 6558 - Contingents et participations obligatoires - Autres contributions obligatoires

Contrat d'association (OGEC) – Reprise des décisions DCS 2020-06 du 10/04/2020 et DCS

- Au titre de l'exercice 2020 – Primaire : 50 élèves x 351,70 € = 17 585,00 €
- Au titre de l'exercice 2020 – Maternelle : 31 élèves x 1 241,60 € = 38 489,60 €
- Fournitures scolaires (montants identiques à l'école publique) :
81 élèves x 40 € = 3 240,00 €

Total : **59 314,60 €**

N.B. : Sont déjà comprises dans les subventions ci-dessus (art. 6574) :

Sorties-Animations scolaires : 81 élèves x 34 € = 2 754,00 €

Article 6713 - Secours et dots

NB : La part de cet article consacrée aux bons scolaires de l'année 2019 était de 4 857.96 €.

Bon d'achat pour les élèves en secondaire ou technique 2020-2021 : 34 € / élève.

Article 6553 : Contingents et participations obligatoires - Service d'incendie :

Participation 2020 : 54 539 €

Article 6281 : Concours divers (cotisations.)

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> VERSO Coté et paraphé par le Maire →	
--	---	--

Sont maintenues les cotisations aux organismes suivants :

- POLLENIZ :
- Association Fédérative des Maires de Loire-Atlantique
- Service d'animation sportive départementale.
- CAUE

Article 657351 – GFP de rattachement :

Participation au service ADS de la communauté de communes.

Article 657362 - Subvention au CCAS :

Une subvention de 30 000 € est allouée au CCAS de Rougé. Cependant ce montant ne sera pas directement versé dans sa totalité mais qu'en cas de survenance de difficultés de trésorerie et qu'en tant que de besoin, sur production d'un certificat signé par Monsieur le Maire indiquant la somme à verser.

3 – (N° complet DEL20-40) OBJET : Autorisation générale de poursuites accordée au comptable public :

Nomenclature des actes : *7.1.8 autres*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va donner une autorisation permanente de poursuite au comptable public, sans donc qu'il soit besoin d'un accord préalable de la Commune pour chaque dossier nécessitant ces poursuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

la délivrance de l'autorisation précitée.

4 – (N° complet DEL20-41) OBJET : Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal – Exercice 2019 - Budget principal :

Nomenclature des actes : *7.1.2 délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, compte administratif)*

S'agissant de la commune de Rougé, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, s'agissant du budget principal de la commune de Rougé. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

5 - (N° complet DEL20-42) OBJET : Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal – Exercice 2019 - Budget annexe : Assainissement de Rougé :

Nomenclature des actes : *7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)*

S'agissant du budget annexe de l'assainissement de la commune de Rougé, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, s'agissant du budget annexe de l'assainissement de la commune de Rougé. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6 - (N° complet DEL20-43) OBJET : Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal – Exercice 2019 - Budget annexe : Lotissement « Les Cohardières » de Rougé

Nomenclature des actes : *7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)*

S'agissant du budget annexe du lotissement « Les Cohardières » de la commune de Rougé, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, s'agissant du budget annexe du lotissement « Les Cohardières » de la commune de Rougé. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7 - (N° complet DEL20-44) OBJET : Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal – Exercice 2019 - Budget annexe : Lotissement « Le Grand Domaine de Rougé »

Nomenclature des actes : *7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)*

S'agissant du budget annexe du lotissement « Le Grand Domaine de Rougé » de la commune de Rougé, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, s'agissant du budget du lotissement « Le Grand Domaine de Rougé » de la commune de Rougé. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8 - (N° complet DEL20-45) OBJET : Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget principal de la Commune de Rougé :

Nomenclature des actes : 7.1.2 *délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, compte administratif)*

Monsieur le maire expose qu'il peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et qu'il peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019, fonction dont il n'était pas lui-même alors investi.

S'agissant donc du budget principal de la Commune de Rougé, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLOS, Maire de Rougé, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats livrés, les bordereaux de mandats, le C.A. dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Mme Jeannette BOISSEAU, ordonnateur, a normalement administré, au cours de l'exercice 2019, les finances de la Commune de Rougé en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2019, Monsieur Jean-Michel DUCLOS, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 564 529,54 €	1 886 664,96 €
INVESTISSEMENT	495 686,13 €	104 272,43 €

Investissement

Fonctionnement

Résultat de l'exercice	- 391 413,70 €	+ 322 135,42 €
Résultat 2018 reporté	+ 190 975,95 €	+ 679 159,86 €

Résultats de clôture 2018

Excédent

+ 1 001 295,28 €

Déficit

- 200 437,75 €

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

RESTES-A-REALISER		Sous-total par opération
DEPENSES		
Opération n° 11 - Bâtiments communaux		
Article 2313 - Constructions	31 690,75 €	31 690,75 €
Opération n° 12 - terrain de sport		
Article 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 000,00 €	2 000,00 €
Opération n° 36 - Voirie et réseaux divers		
Article 2031 - Frais d'études :	10 000,00 €	
Article 2151 - Réseaux de voirie	165 299,70 €	
Article 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 800,00 €	180 099,70 €
Opération n° 38 - Equipement services techniques		
Article 21571 - Matériel roulant - voirie	10 391,00 €	
Article 21578 - Autre matériel et outillage de voirie :	6 010,20 €	
Article 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	50 998,00 €	
Article 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	375,00 €	
Article 2111 - Terrain nus		67 774,20 €
Opération n° 55 - Restaurant	17 000,00 €	17 000,00 €
Opération n° 56 - Espace Terrena -Achat, dépollution, désamiantage		
Article 2313 - Constructions :	297 407,68 €	297 407,68 €
TOTAUX :	595 972,33 €	595 972,33 €

RESTES-A-REALISER	
RECETTES	
Article 1312 - Subvention de la Région	75 000,00 €
Article 1328 - Subvention de la Communauté de Communes	40 000,00 €
Article 1342 - Amendes de police (sortie pompiers)	6 000,00 €
TOTAUX	121 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le compte administratif 2019 du budget principal de la commune.

9 - (N° complet DEL20-46) OBJET : Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget du Service Public Assainissement de la Commune de Rougé :

Nomenclature des actes : 7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)

Monsieur le maire expose qu'il peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et qu'il peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019, fonction dont il n'était pas lui-même alors investi.

S'agissant donc du Service Public Assainissement de la Commune de Rougé, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLOS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats livrés, les bordereaux de mandats, le C.A. dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Mme Jeannette BOISSEAU, ordonnateur, a normalement administré, au cours de l'exercice 2019, les finances du budget assainissement de Rougé en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> VERSO Coté et paraphé par le Maire →	
--	---	--

Procédant au règlement définitif du budget 2019, Monsieur Jean-Michel DUCLOS donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	70 241,95 €	36 913,65 €
INVESTISSEMENT	35 646,09 €	39 935,00 €
	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	- 33 328,30 €	4 288,91 €
Résultat 2018 reporté	- 40 542,64 €	320,13 €
<i>Résultats de clôture 2019 :</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Excédent		+ 4 609,04 €
Déficit	- 73 870,94 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le compte administratif 2019 du Budget du Service Public Assainissement de la commune.

10 - (N° complet DEL20-47) OBJET : Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe : Lotissement « Les Cohardières » :

Nomenclature des actes : 7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)

Monsieur le maire expose qu'il peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et qu'il peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019, fonction dont il n'était pas lui-même alors investi.

S'agissant donc du Budget annexe « Lotissement Les Cohardières » de la Commune de Rougé, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLOS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats livrés, les bordereaux de mandats, le C.A. dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Mme Jeannette BOISSEAU, ordonnateur, a normalement administré, au cours de l'exercice 2019, les finances du Budget annexe « Lotissement Les Cohardières » de Rougé en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2019, Monsieur Jean-Michel DUCLOS donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	288,25 €	289,25 €
INVESTISSEMENT	288,25 €	0,00 €
	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	1,00 €	- 288,25 €
Résultat 2018 reporté	4 125,40 €	- 152 026,00 €
<i>Résultats de clôture 2019 :</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Excédent	4 126,40 €	
Déficit		- 152 314,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le compte administratif 2019 du Budget annexe « Lotissement Les Cohardières » de la commune.

11 - (N° complet DEL20-48) OBJET : Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe : Lotissement « Le Grand Domaine » :

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

Nomenclature des actes : 7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)

Monsieur le maire expose qu'il peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et qu'il peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019, fonction dont il n'était pas lui-même alors investi.

S'agissant donc du Budget annexe « Lotissement Le Grand Domaine » de la Commune de Rougé, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLOS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats livrés, les bordereaux de mandats, le C.A. dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Mme Jeannette BOISSEAU, ordonnateur, a normalement administré, au cours de l'exercice 2019, les finances du Budget annexe « Lotissement Le Grand Domaine » de Rougé en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2019, Monsieur Jean-Michel DUCLOS donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	51 289,85 €	42 904,85 €
INVESTISSEMENT	259,85 €	51 030,00 €
	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	- 8 385,00 €	+50 770,15 €
Résultat 2018 reporté	- 2 326,04 €	- 115 783,75 €
<i>Résultats de clôture 2019 :</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Excédent		
Déficit	- 10 711,04 €	- 65 013,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le compte administratif 2019 du Budget annexe « Lotissement Le Grand Domaine » de la commune.

12 - (N° complet DEL20-49) OBJET : Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Nomenclature des actes : 7.1.2 délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, compte administratif)

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

l'affectation comme suit l'excédent de fonctionnement 2019 du budget principal :

- (A).....Résultat de l'exercice 2019 de la section de fonctionnement : 322 135,42 €
- (B).....Résultats antérieurs reportés de cette section : 679 159,86 €
- (C).....Résultat à affecter hors restes à réaliser (C = A+B) : 1 001 295,28 €
- (D).....Solde d'exécution d'investissement 2019 : - 200 437,75 €
- (E).....Solde des restes à réaliser d'investissement 2019 : - 474 972,33 €
- (F).....Besoin de financement (D+E) : - 675 410,08 €
- (G).....Excédents de fonctionnement capitalisés (**article 1068**) : 200 437,75 €
- (H).....Excédent de fonctionnement à reporter (**article R002**) : 800 857,53 €

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> VERSO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

13 - (N° complet DEL20-50) OBJET : Fiscalité directe locale - Vote des taux communaux 2020 :

(7^{ème} point de l'ordre du jour)

Nomenclature des actes : 7.2.1 vote des taux des 4 taxes locales (TH, TP, TFB, TFNB)

Le Conseil Municipal considérant :

- ✓ Le Code général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;
- ✓ L'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2020 ;
- ✓ La délibération du 27 novembre 2001 de la Communauté de Communes du Castelbriantais instituant la taxe professionnelle unique, au 1^{er} janvier 2002 ;
- ✓ Sa délibération du 04 décembre 2001 relative à la taxe professionnelle unique et au transfert de charges à la Communauté de Communes du Castelbriantais ;
- ✓ Le produit des taxes locales nécessaire à l'équilibre du projet de budget primitif 2020 de la commune ;
- ✓ Sa volonté de maintenir les taux pour 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

Le maintien des taux pour l'année 2020 qui restent fixés comme suit :

-Taxe Foncière Bâtie	15.06 %
-Taxe Foncière Non Bâtie	48.48 %

14 - (N° complet DEL20-51) OBJET : Budget principal - Adoption budget primitif 2020 :

Nomenclature des actes : 7.1.2 délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, compte administratif)

Le Conseil Municipal considérant :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2,
- L'état des restes à réaliser 2019, en date du 31 décembre 2019,
- Le compte administratif 2019 adopté au cours de la présente séance,

Après en avoir délibéré, adopte dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le budget primitif 2020 du budget principal de la Commune de Rougé, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	2 493 414,53 €	2 493 414,53 €
INVESTISSEMENT	1 949 131,87 €	1 949 131,87 €

15 (N° complet DEL20-52) OBJET : Budget assainissement - Adoption budget primitif 2020 :

Nomenclature des actes : 7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)

Le Conseil Municipal considérant :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2,
- Le compte administratif 2019 adopté durant la présente séance,

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

Après en avoir délibéré, adopte dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

le budget primitif 2020 Assainissement de la Commune de Rougé, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	150 529,00 €	150 529,00 €
INVESTISSEMENT	78 789,83 €	78 789,83 €

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 étant déficitaire, il n'est procédé à aucune affectation sur les recettes d'investissement de 2020.

16 (N° complet DEL20-53) OBJET : Budget du lotissement des Cohardières - Adoption budget primitif 2020 :

Nomenclature des actes : *7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)*

Le Conseil Municipal considérant :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2,
- Le compte administratif 2019 adopté au cours de la présente séance,

Après en avoir délibéré, adopte dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

Le budget primitif du Lotissement des Cohardières.

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	347 455,55 €	347 455,55 €
INVESTISSEMENT	249 884,90 €	249 884,90 €

- Pour ce type de budget annexe il n'y a pas d'affectation d'un éventuel excédent de la section de fonctionnement de l'année précédente.

17 (N° complet DEL20-54) OBJET : Budget du lotissement du Grand Domaine - Adoption budget primitif 2020 :

Nomenclature des actes : *7.1.5 budgets et comptes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)*

Le Conseil Municipal considérant :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2,
- Le compte administratif 2019 adopté au cours de la présente séance,

Après en avoir délibéré, adopte dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** l'approbation : 18
- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** l'approbation : 0
- Abstentions : 0

Le budget primitif du Lotissement du Grand Domaine :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	226 724,64 €	226 724,64 €
INVESTISSEMENT	140 513,60 €	140 513,60 €

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> VERSO Coté et paraphé par le Maire →	
---	--	--

- Pour ce type de budget annexe il n'y a pas d'affectation d'un éventuel excédent de la section de fonctionnement de l'année précédente.

18 (N° complet DEL20-55) OBJET : Recrutement d'un Directeur Général des Services :

Nomenclature des actes : *4.1.1 création, transformation de postes/tableau des effectifs*

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une procédure de recrutement est en cours, suite au départ en retraite au 1^{er} juillet 2020 de l'actuel Directeur Général des Services.

Au stade actuel de la procédure de recrutement il est impossible de déterminer le grade exact de la personne qui assumera cette fonction, agent dont l'entrée dans la collectivité est susceptible de survenir avant que le conseil municipal ait pu mettre à jour l'état des effectifs avec ce renseignement indispensable.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'autoriser le recrutement du futur directeur général des services sur n'importe quel grade des catégories B ou A de la fonction publique Territoriale et de permettre sa rémunération au grade et à l'échelon correspondant à la situation administrative de l'intéressé(e).

L'état des effectifs sera mis à jour par la suite.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'étudier un recours au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire-Atlantique (CDG 44) pour bénéficier d'une prestation d'aide au recrutement d'agent pour un poste permanent. Cet accompagnement apporte à la collectivité un regard extérieur et une véritable expertise dans ce domaine avec des méthodes et des outils éprouvés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide dans les conditions suivantes :

- Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **pour** cette décision : 18
 - Suffrages exprimés par les membres présents ou représentés **contre** cette décision : 0
 - Abstentions : 0
- D'autoriser le recrutement et la rémunération du futur Directeur Général des Services ou de la future Directrice Générale des Services dans les conditions ci-dessus précisées.
 - Que l'état des effectifs du personnel communal sera mis à jour dès que le conseil municipal sera informé de la situation administrative exacte de l'agent recruté.

Rapport des commissions :

La commission des finances, lors de sa séance du 25 juin 2020, a désigné à l'unanimité Monsieur Christian GAUTIER, comme son Vice-Président.

Informations diverses :

La commission administrative du CCAS a désigné Madame Nicole COMMUNAL comme sa vice-présidente.

Le repas des aînés autrefois assumé par le CCAS sera désormais à la charge de la commune.

L'OPASS ne parvient pas à recruter de médecins.

La séance est levée à 23H50.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	---	--

1	DEL 20-38 : Commission Communale des Impôts Directs
2	DEL20-39 : Budget principal - Subventions et participations 2020
3	DEL20-40 : Autorisation générale de poursuites accordée au comptable public
4	DEL20-41 : Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal – Exercice 2019 - Budget principal
5	DEL20-42 : Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal – Exercice 2019 - Budget annexe : Assainissement de Rougé
6	DEL20-43 : Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal – Exercice 2019 - Budget annexe : Lotissement « Les Cohardières » de Rougé
7	DEL20-44 : Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal – Exercice 2019 - Budget annexe : Lotissement « Le Grand Domaine de Rougé »
8	DEL20-45 : Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget principal de la Commune de Rougé
9	DEL20-46 : Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget du Service Public Assainissement de la Commune de Rougé
10	DEL20-47 : Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe : Lotissement « Les Cohardières »
11	DEL20-48 : Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe : Lotissement « Le Grand Domaine »
12	DEL20-49 : Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
13	DEL20-50 : Fiscalité directe locale - Vote des taux communaux 2020
14	DEL20-51 : Budget principal - Adoption budget primitif 2020
15	DEL20-52 : Budget assainissement - Adoption budget primitif 2020
16	DEL20-53 : Budget du lotissement des Cohardières - Adoption budget primitif 2020
17	DEL20-54 : Budget du lotissement du Grand Domaine - Adoption budget primitif 2020
18	DEL20-55 Recrutement d'un Directeur Général des Services

M. DUCLOS Jean-Michel	Mme COMMUNAL Nicole	M. GRANDIERE Patrick	Mme MICHAUX Isabelle
M. GAUTIER Christian	Mme FIDON Anne-Cécile	Mme RETAILLEAU Danielle	Mme DAVID Jacqueline
M. BARON Yannick	M. PALIERNE Yves	M. BURET Benoît	Mme CIVET Sonia
M. HOCHART Ludovic	M. THOMEROT Jérôme	Mme LEGENTILHOMME Léa	M. BOURGIN André
Mme LE HECHO Catherine	M. EVIN Anthony	Mme FATIEN Elodie	

**DÉPARTEMENT DE
LA LOIRE-ATLANTIQUE**
Commune de ROUGÉ
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2020

FEUILLET N°2020/

VERSO

Coté et paraphé par le Maire →